Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260130-2026_01_30_06-DE

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le Vendredi 30 Janvier à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec, sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire. Convocations en date du 23 Janvier 2026.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, J. MONBEL, A. KERAMBRUN LE TALLEC, E. LOMBART, H. ILLIEN, C. MORIN, J.F. RIOU, G. LE BARS, N. MARREC, S. COMBELAS, C. GOUPIL, S. MASSE, F. ATTARD, P. CLEC'H, M. BREZELLEC, C. LOUSTAU-CAZALET, J. BALCOU, C. MENGUY

ETAIENT REPRESENTES : S. GUEGAN par R. VIBERT J.P. LEC'HVIEN par J.F. RIOU, G. CONAN par J. BALCOU

ETAIENT ABSENTS : Y. SAVARY, T. PESQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : J. MONBEL

PERSONNEL ADMINISTRATIF et TECHNIQUE : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2026-01-30 - DOSSIER N° 6

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 22 – Fourniture et pose de 3 bornes « prises de courant » au camping municipal du Ouern

Présentation : J. MONBEL

Le Syndicat Départemental d'Energie 22 a chiffré à 21.600 €.TTC le coût total des travaux d'équipement de 3 bornes électriques au camping du Ouern.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **ACCEPTE le devis présenté par le Syndicat Départemental d'Energie 22 pour la fourniture et la pose de 3 bornes « prises de courant » au camping municipal du Ouern pour un montant estimatif de 21.600,00 €.TTC dont 17.333 €.TTC à la charge de la commune ;**
- **DIT que le montant de la dépense est prévu au Budget ;**
- **PREND NOTE que La Commune pourra récupérer le FCTVA et que le Syndicat versera une subvention d'équipement de 20 % du montant H.T. ;**
- **S'ENGAGE à verser au mandataire l'intégralité du coût réel des travaux estimés à 17.333 €.TTC ;**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention de mandat avec le S.D.E. 22**

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC